



## Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de Loire Atlantique

### **COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL 44 du 18 juin 2008**

Présents : Michel BERNARD, président, président APPB  
Michel DUMOULIN, APPB  
Pierre MONTFORT, APPB  
Jean Yves GUYOMMARD, SNSN Port Désiré  
, SNSN Port Désiré  
Pierre BEAUCAMPS, CN PIRIAC  
Joël LANGLAIS, SNQSN Méan  
, SNQSN Méan  
François GOSSELIN, président APPCJ  
C. LOUERAT, APPCJ  
L. METRIAU, APPCJ

Absents : AMPPNP les MOUTIERS en Retz  
A.N. de Port Lerat QUIMIAC  
A3PR  
C.N. QUIMIAC qui a donné pouvoir à M. BERNARD (APPB)

Ouverture de la séance à 18h  
Quorum atteint : 5 dont 1 pouvoir.

En début de séance, le président Michel BERNARD précise que les associations A.N. de Port Lerat QUIMIAC et A3PR quittent le Comité Départemental 44.

Michel BERNARD, présente également les conclusions de la réunion du comité du 5 juin dernier :

Devant le constat de l'absence de concertation entre les différents membres du CD44, un fonctionnement général peu dynamique, ainsi qu'un manque de rigueur dans les démarches engagées, en particulier, le manque de crédibilité du Comité dans la participation future au comité de pilotage qui sera mis en place dans le cadre de NATURA 2000 mer, le bureau directeur a été remis en cause, et son élection à la présidence du CD44 a été votée à 5 voix contre 2 pour Roger HOUBINE.

Ordre du jour :

- › Modification des statuts
- › Election du Bureau
- › Projet de règlement intérieur

*Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de Loire Atlantique*  
*Siège social : BP 40 44740 BATZ sur Mer*

## - MODIFICATION DES STATUTS

En application des statuts du Comité, il est proposé sa modification afin de permettre :

- L'adhésion d'associations non affiliées à la FNPPSF et de les convaincre par la suite, à sa nécessaire affiliation.
- De rendre plus enrichissant les évolutions du CD44, par une représentation proportionnelle au nombre d'adhérents de chaque association membre du CD 44.
- De rendre le Conseil d'Administration, décideur des orientations du CD 44.

Lecture est faite des propositions de modification par le président.

**Adopté à l'unanimité** selon les précisions apportées au texte joint en annexe

## - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des nouveaux statuts du Comité Départemental, il est procédé à l'élection du Conseil d'Administration selon les conditions de l'article 8 à savoir :

- le président de chaque association ou groupement, membre de droit,
- Un ou plusieurs membres désignés par l'association ou groupement compte tenu de leur représentation en terme d'adhérent et selon les modalités suivantes :

Nombre d'adhérents	Membres de droit	Nombre de titulaires
10 à 100	Le président représentant l'association	1
101 à 300	Le président représentant l'association	2
300 et plus	Le président représentant l'association	3

Le calcul des membres du Comité Départemental est présenté comme suit :

Association	nombre d'adhérents	nombre total de membres
Association des pêcheurs plaisanciers de Batz sur Mer (APPB)	173	3
Société Nautique de Saint Nazaire Port Désiré	19	2
Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade (APPCJ)	1000	4
Cercle Nautique de Piriac sur Mer	51	2
Société Nautique du Quartier Maritime de Saint Nazaire Méant	30	2
Cercle Nautique de Quimiac	?	?
Association Monastérienne des Pêcheurs Plaisanciers non Professionnels (AMPPNP)	120	3

Les associations membres du Comité feront connaître les titulaires participant au Conseil d'Administration qui ne sont pas encore désignés.

Le Comité Départemental se compose des membres suivants :

Association	Membres
Association des pêcheurs plaisanciers de Batz sur Mer (APPB)	Michel BERNARD Michel DUMOULIN Pierre MONTFORT
Société Nautique de Saint Nazaire Port Désiré	Claude MOINEL Jean Yves GUYOMMARD
Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade (APPCJ)	François GOSSELIN Christophe LOUERAT Landry METRIAU à définir
Cercle Nautique de Piriac sur Mer	Pierre BEAUCAMPS Daniel ELOY
Société Nautique du Quartier Maritime de Saint Nazaire Méan	? Joël LANGLAIS
Cercle Nautique de Quimiac	
Association Monastérienne des Pêcheurs Plaisanciers non Professionnels (AMPPNP)	Bertrand ALLIOT à définir à définir

## - ELECTION DU BUREAU DIRECTEUR

En application des nouveaux statuts du comité Départemental, et en particulier l'article 12, il est procédé à l'élection du Bureau Directeur qui comprend :

- › 1 Président (élu par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2008)
- › 1 vice président
- › 1 trésorier et 1 trésorier adjoint
- › 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint

Sont candidats à la vice-présidence : François GOOSELIN (APPCJ)

Sont candidats au poste de trésorier : Michel DUMOULIN (APPB)

Sont candidats au poste de secrétaire : Joël LANGLAIS (SNQSN Méan)

Sont candidats au poste de trésorier adjoint : Pierre BEAUCAMPS (CN QUIMIAC)

Sont candidats au poste de secrétaire adjoint : Jean Yves GUYOMMARD (SNSN Port Désiré)

Sont élus à l'unanimité :

Vice-président François GOSSELIN (APPCJ)

Trésorier Michel DUMOULIN (APPB)

*Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Loire Atlantique*  
Siège social : BP 40 44740 BATZ sur Mer

Secrétaire                    Joël LANGLAIS (SNQSN Méan)  
Trésorier adjoint        Pierre BEAUCAMPS (CN QUIMIAC)  
Secrétaire adjoint      Jean Yves GUYOMMARD (SNSN Port Désiré)

## - PROJET de REGLEMENT INTERIEUR

Le président informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'un règlement intérieur fixant les modalités d'application des statuts.

Un projet sera diffusé à l'ensemble des membres pour discussion et adoption au prochain Conseil d'Administration.

Il pourra notamment s'inspirer du règlement intérieur du comité régional.

Fin de la séance à 20h